



Centre Intercommunal d'Action Sociale

FIN DES CESU / ANCV – PAPIER

Obligation de règlement CESU / ANCV dématérialisé au centime près

Madame, Monsieur,

A compter du 01 septembre 2021, le CIAS de la Rive Droite n'acceptera plus les règlements par chèques CESU et ANCV au format papier. Il s'agit là d'une demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Si vous optez pour un règlement CESU /ANCV, vous êtes alors dans l'obligation d'effectuer votre paiement de manière dématérialisée sur les sites internet : CESU et/ou ANCV.

Par ailleurs, la DGFIP demande à ce que vos règlements dématérialisés correspondent au centime près au montant de votre facture. Sous-entendu, vous ne devez pas effectuer un règlement supérieur au montant de votre facture.

Pour un meilleur suivi des encaissements CESU /ANCV, je vous remercie de bien vouloir préciser systématiquement le numéro de la facture et le nom et prénom du/des enfant(s) concerné(s).

Pour mémoire :

- ✓ CESU / Code NAN : 394495*6
- ✓ ANCV / Guichet : Centre Intercommunal d'action sociale - TREMERY

Si vous optez pour un règlement CESU/ANCV pour la rentrée 2021/2022, je vous remercie de bien vouloir compléter et retourner l'attestation en *pièce jointe*.

La Présidente

Catherine LAPOIRIE



25 JUN 2021